

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7385/Add.2\*  
11 juillet 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN APPLICATION DE  
LA RESOLUTION 218 (1965) ADOPTEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE  
LE 23 NOVEMBRE 1965 SUR LA QUESTION DE LA SITUATION DANS LES  
TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL

Additif

Lettre datée du 5 juillet 1966, adressée au Chargé d'affaires par intérim  
du Portugal par le Chef de cabinet

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 1er juillet 1966  
me transmettant la réponse, datée du 28 juin 1966, du Ministre des affaires  
étrangères du Portugal à la lettre du Secrétaire général datée du 11 avril 1966.

Votre lettre et celle qui y était jointe ont été publiées comme additif  
(S/7385/Add.1) au rapport du Secrétaire général, conformément à la résolution  
218 (1965) du Conseil de sécurité, du 23 novembre 1965 (S/7385).

Le Secrétaire général m'a demandé de communiquer au Ministre des affaires  
étrangères du Portugal la réponse suivante :

"J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre datée du 28 juin 1966  
que vous m'avez adressée le 28 juin 1966 en réponse à celle que je vous avais  
fait parvenir le 11 avril 1966 au sujet de la résolution 218 (1965) du Conseil  
de sécurité. Je suis heureux de noter que le Gouvernement portugais est  
favorable à l'idée des entretiens que je suggérais dans ma lettre du  
11 avril 1966. Je tiens à vous assurer que je serai heureux d'examiner avec  
vous toutes les questions pertinentes entrant dans le cadre de la résolution  
218 (1965) du Conseil de sécurité.

J'ai pris note de votre proposition que les discussions aient lieu  
pendant la prochaine session de l'Assemblée générale et je vous serais  
reconnaissant de me suggérer une date qui vous conviendrait.

Veuillez agréer, etc."

Le Chef de cabinet,  
C. V. NARASIMHAN

\* Le présent document remplace celui qui avait été précédemment publié sous  
la cote S/7399.